

M. David Lewis (York-Sud): Monsieur l'Orateur, un de mes collègues songeait aussi à proposer une motion à ce sujet, mais je n'en vois pas l'utilité maintenant, étant donné le débat qui s'est déroulé l'autre jour.

Je veux dire au nom de notre parti, et peut-être au nom de la majorité des Canadiens sinon de tous, que les nouvelles que vient de nous communiquer le secrétaire d'État aux Affaires extérieures assombrissent ce jour, et que le président des États-Unis s'est montré tout à fait insensible aux besoins du monde. Il a décidé de ne pas tenir compte des préoccupations des Canadiens dans ce domaine, et certes de l'inquiétude du monde entier, quant à la poursuite effrénée de la course aux armements nucléaires.

Je ne peux que blâmer l'administration d'une grande puissance, qui est à ce point responsable du bien-être et de la paix dans le monde, de ne tenir compte ni de l'opinion mondiale, ni de la réalité. Cela ne peut pas engendrer beaucoup d'amitié à l'égard du gouvernement de cette grande puissance.

D'après ce que je crois comprendre, monsieur l'Orateur, nombre de scientifiques et de stratèges militaires ont signalé que, du point de vue militaire, l'essai est d'utilité douteuse sinon inutile au système de protection aux fins duquel il est censé servir, car ce système n'a que faire d'une bombe aussi puissante que celle qui éclatera le 3 novembre. Je ne peux m'empêcher de penser que le président Nixon a cédé au désir de rehausser le prestige des États-Unis dans cette course qui menace la paix mondiale et, de fait, l'existence même de l'humanité.

J'espère, monsieur l'Orateur, que même à cette date tardive, l'opposition énergique manifestée par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures—je voudrais ajouter que je le félicite volontiers de sa déclaration et je suis heureux de constater qu'elle est formulée en termes si concis et si énergiques—ainsi que les sentiments exprimés par les députés réussissent à persuader le président Nixon de ne pas s'engager dans cette voie dangereuse et menaçante pour l'humanité, l'écologie du Nord et en général, pour le problème d'éthique que pose au monde moderne cet essai qui présente un danger atroce et inutile.

[Français]

M. Réal Caouette (Témiscamingue): Monsieur l'Orateur, mes collègues et moi-même sommes très heureux de la fermeté avec laquelle l'honorable secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Sharp) a avisé le gouvernement américain de l'opposition, non seulement du gouvernement, mais du Parlement et du peuple canadien, à l'essai nucléaire auquel les Américains procéderont peu après le 4 novembre.

Il est intéressant de voir jusqu'à quel point le gouvernement américain se fiche des pays qui ont déjà collaboré avec lui sur plusieurs points, car dès que nous lui demandons d'éviter au Canada et à d'autres pays des conséquences qui seront certainement désastreuses, il n'en tient absolument pas compte.

Je comprends maintenant pourquoi les représentants du gouvernement des États-Unis et les Américains ne sont pas tellement bienvenus dans la plupart des pays que j'ai visités: c'est qu'il se fiche d'eux. Le gouvernement canadien fait des instances et le gouvernement américain nous avise que cela n'a pas d'importance.

Monsieur l'Orateur, les Américains porteront tout le fardeau de leur décision. Nous nous opposons de toutes nos forces à l'essai nucléaire qui aura lieu à Amchitka, et je félicite, comme mes collègues, le gouvernement de l'at-

[M. l'Orateur.]

titude ferme qu'il prend à l'égard des autorités américaines.

[Traduction]

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Il me semble que le chef de l'opposition souhaiterait peut-être proposer maintenant la motion dont il a parlé tout à l'heure.

LA DÉCISION DES É.-U. RELATIVE À L'ESSAI NUCLÉAIRE À AMCHITKA—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, au moment où je m'appête à présenter cette motion, je tiens à bien faire ressortir que je n'accuse pas le président des États-Unis de conduite infâme ou d'immoralité. Cependant, si j'obtiens le consentement unanime de la Chambre, j'aimerais proposer la motion suivante avec l'appui du député de Peace River (M. Baldwin):

Que la Chambre ordonne au premier ministre de se mettre personnellement en rapport avec le président des États-Unis pour lui faire part de l'opposition du Parlement et de la population du Canada à l'essai nucléaire d'Amchitka, et que le premier ministre donne à l'établissement de ce contact direct une priorité absolue et immédiate.

M. Guay (Saint-Boniface): Parlez-en à McIntosh!

M. l'Orateur: A l'ordre! La Chambre a entendu la motion qu'a proposée le chef de l'opposition. Aux termes de l'article 43 du Règlement, cette motion nécessite l'accord unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: Il n'y a pas consentement unanime.

Une voix: Qui a dit non?

Une voix: Le premier ministre.

L'hon. M. Hees: Le premier ministre a dit non. Je l'ai entendu.

* * *

LA MAIN-D'ŒUVRE

DÉPÔT DU PROGRAMME D'INITIATIVES LOCALES ET DES ÉLÉMENTS DE LA FORMATION PRÉVUE DANS LE PLAN SPÉCIAL DE L'EMPLOI

L'hon. Otto E. Lang (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, conformément à l'article 41 (2) du Règlement, je dépose les détails du Programme d'initiatives locales et les éléments de la formation prévue en vertu du Plan spécial de stimulation de l'emploi.

* * *

LE CANADIEN NATIONAL

LA SUPPRESSION DE CERTAINS TRAINS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

[Français]

M. Pierre De Bané (Matane): Monsieur l'Orateur, je voudrais demander le consentement unanime de la Chambre, aux termes de l'article 43 du Règlement, afin de proposer